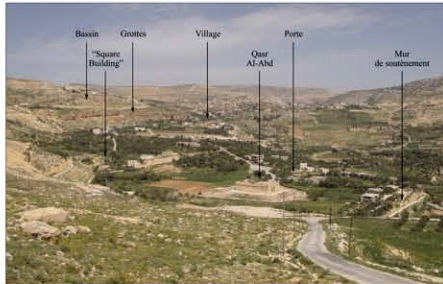
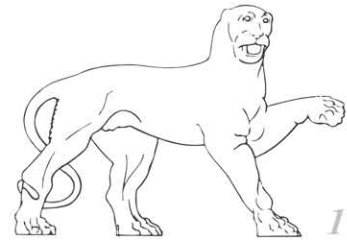


AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU SITE D'IRAQ AL-AMIR عراق الامير

LAURENT BOREL, ARCHITECTE À L'IFAPO DE 1998 À 2002

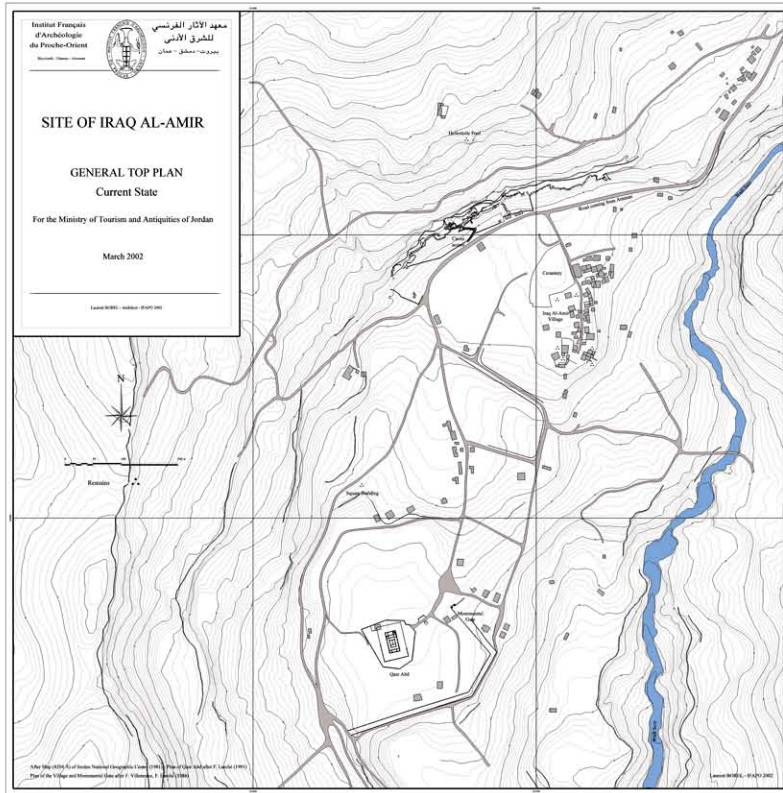


Vue générale du Domaine, depuis le Sud-Ouest. Cf. : L. Borel

Ce projet, élaboré en mars 2002, est l'aboutissement des diverses propositions faites au cours de ces dernières années par l'IFAPO¹, en collaboration avec le Ministère du Tourisme et des Antiquités de Jordanie et son Département des Antiquités. La précédente proposition², présentée à l'automne 2000, était essentiellement axée sur le complexe troglodytique situé dans la falaise et clôturant au nord le cirque naturel choisi par le Tobiade Hyrcan pour y établir le Domaine de Tyros. Ce projet avait été remis en cause dès la fin de sa genèse par les travaux relatifs à l'amélioration de l'aménagement du territoire, entrepris sur le site à la fin de l'automne 2000. La nomination de Son Excellence le Dr. Taleb AL-RIFAI comme Ministre du Tourisme et des Antiquités de Jordanie, au début de l'année 2002, avait relancé les projets d'aménagement du site d'Iraq Al-Amir.

Le présent projet est fondé sur l'établissement d'un plan général de gestion du site. Il prend en considération l'ensemble des propositions présentées dans les divers rapports antérieurs, ainsi que les conclusions adoptées à l'issue des différentes réunions de travail. Ce projet est le fruit d'une étroite collaboration instaurée entre le Ministère du Tourisme et des Antiquités de Jordanie et l'IFAPO, rattaché à l'Ambassade de France à Amman. L'établissement de cette proposition avait été confié à Nawzat AL-ABIDA (Directeur des programmes culturels au Ministère du Tourisme et des Antiquités de Jordanie) et Laurent BOREL (alors architecte à l'IFAPO).

¹ J.-P. BRAIN et alii, "Iraq Al-Amir - Projet d'aménagement", IFAPO, 1997 ; J.-P. BRAIN et alii, "Iraq Al-Amir - The Site", IFAPO, 1998. L'ensemble de cette documentation est consultable à la bibliothèque de l'Institut.
² L. BOREL, "Iraq Al-Amir - Proposition de mise en valeur du site", IFAPO, 2000.
³ VOGÜÉ Comte de (M.A.), Le temple de Jérusalem, Paris, 1864.
⁴ WILL (E.), "Temples, tombes et palais de la Judéenne antique", Rencontres de l'École du Louvre, Paris, 1987, p. 75-92.
⁵ WILL (E.), LARCHÉ (F.) et alii, Iraq Al-Amir, BAH, 132, 1991.
⁶ GENTELLE (P.), "Un "paradis" hellénistique en Jordanie : étude de géo-archéologie", Héliodora, 20, janvier-février 1981, p. 70-101.



"Après une marche fatigante à travers la chaude vallée du Jourdain et dans les ravins exposés aux rayons directs d'un soleil ardent, on atteint une profonde vallée, Wadi-es-Syr, qui trace entre Hesbon et Amman son pittoresque sillon. Au fond, une rivière roule des eaux abondantes, même au mois de juillet, sous une épaisse voûte de lauriers roses ; le francolin se cache sous ces frais fourrés ; pendant les chaudes heures du jour, la perdrix rouge vient y chercher un abri, et, perchée au milieu des fleurs, regarde passer l'homme dont elle n'a rien à craindre ; les flancs de la vallée, couverts d'une herbe touffue, sont parsemés de chênes épargnés par le nomade et couronnés de rochers qui semblent des acropoles de géants, ébréchées par la main de dieu".

Ces quelques lignes rédigées par le Comte Melchior de VOGÜÉ³ en 1864 et reprises par Ernest WILL⁴ - ancien Directeur de l'IFAPO et initiateur, aux côtés de Fawzi Zayadine, de la présence archéologique française sur le site d'Iraq Al-Amir depuis 1976 - décrivent la beauté de l'environnement naturel qui offrait encore l'arrivée pédestre sur l'ancien domaine de Tyros à la fin du XIX^e siècle. Aujourd'hui, le cheminement jusqu'au palais du Qsar Al-Abd - vestige principal dont l'étude architecturale et la restauration, conduites par l'architecte François LARCHÉ⁵, ont été achevées en 1987 - se fait à l'aide véhicules motorisés.

Ce joyau naturel qui entoure le palais et qui composait à la période hellénistique le domaine antique d'Hyrcan, ce "Paradis hellénistique" tel que le nomme Pierre GENTELLE⁶, est à ce jour menacé plus que jamais du fait de l'accroissement urbain que connaissent les environs d'Amman. Le présent projet s'inscrit dans une double perspective visant, d'une part la préservation de ce site naturel remarquable et d'autre part la présentation au public des qualités de cet ensemble exceptionnel.

OBJECTIFS DU PROJET

L'aménagement du site et sa mise en valeur doivent favoriser une meilleure compréhension, par un large public, de cette notion de paysage construit, en s'appuyant sur l'ensemble des travaux archéologiques menés au cours de ces dernières années. La mise en place de parcours didactiques devra permettre de prolonger la durée de la visite, jusque-là bien trop souvent limitée au Qsar Al-Abd. L'allongement du temps passé sur le site devrait permettre un développement de l'économie du village. L'augmentation prévisible de la fréquentation des lieux et la création d'une boutique à proximité du palais devraient assurer une plus large diffusion des produits artisanaux confectionnés dans le cadre des activités de la Fondation *Noor Al-Hussein*. L'aménagement du site et les actions menées par la Fondation pour le maintien sur place des populations et pour la conservation de l'artisanat traditionnel s'inscriront alors dans une même perspective.

L'ensemble de ces prescriptions ne devra pas perdre de vue l'objectif initial du projet : la présentation au public d'un paysage construit mettant en scène différentes typologies de monuments. La concrétisation de ces propositions devra prendre en compte les principes déontologiques liés à la mise en valeur de tout site archéologique. À cet effet, les aménagements prévus à proximité de vestiges devront faire l'objet d'un suivi scientifique, voire de compléments de fouilles.



Berges du Wadi Serr. Cf. : L. Borel.

Conformément aux conclusions adoptées lors des différentes réunions de travail et expertises, cinq grands axes ont été définis :

- Mise en place de panneaux de signalisation routière ;
- Proposition de parcours pédestres et routiers ;
- Aménagement des abords des grottes et mise en valeur du village ;
- Aménagement des abords du palais ;
- Définition d'un plan d'acquisition foncière et d'un secteur protégé.

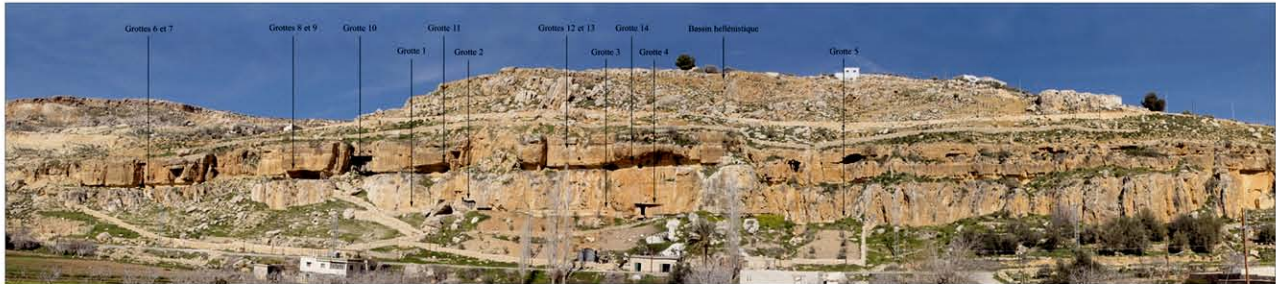
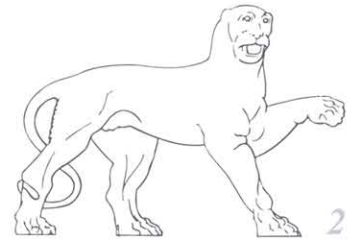
En préambule à l'élaboration du projet, il avait été constaté qu'il n'existait pas de plan précis d'état des lieux. La première phase de cette proposition avait ainsi été consacrée à son établissement. Le plan "GENERAL TOP PLAN - Current State" fait état de l'ensemble de la documentation graphique publiée et rassemblée à ce jour.



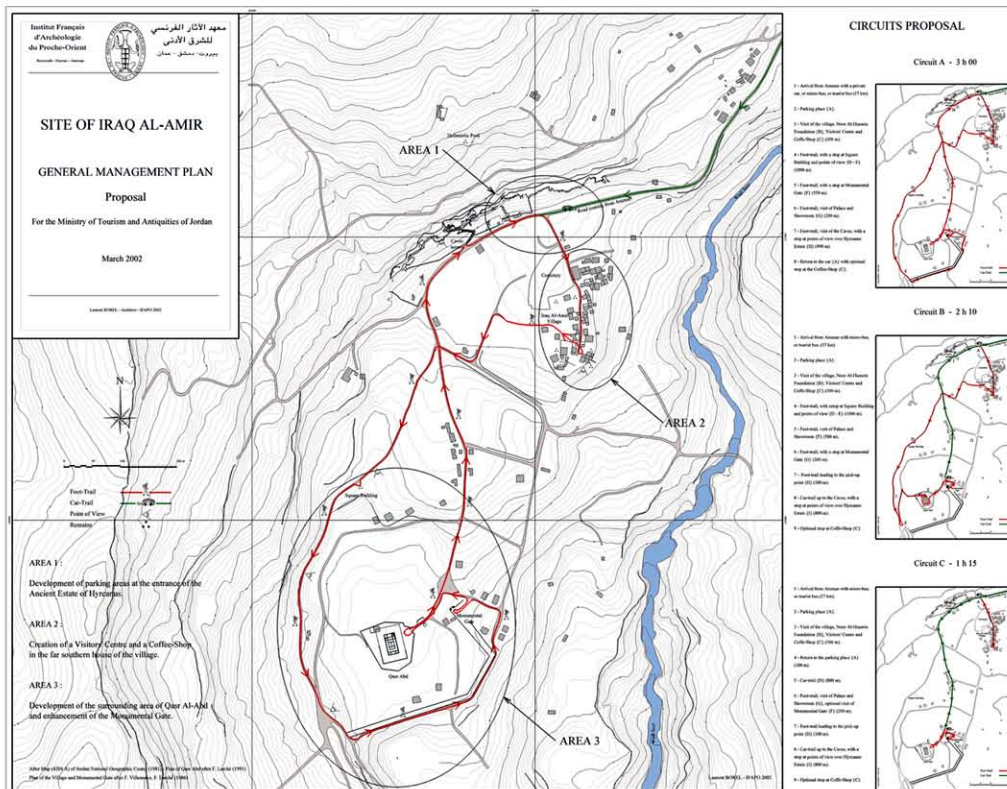
Vue du Qsar Al-Abd, depuis le Sud-Ouest. Cf. : L. Borel

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU SITE D'IRAQ AL-AMIR عراق الامير

LAURENT BOREL, ARCHITECTE À L'IFAPO DE 1998 À 2002



Vue du complexe troglodytique, depuis le Sud. Cl. : L. Borel.



PROPOSITIONS

Le plan "GENERAL MANAGEMENT PLAN - Proposal" présente les différents secteurs sur lesquels portent les multiples points d'action de la présente proposition.

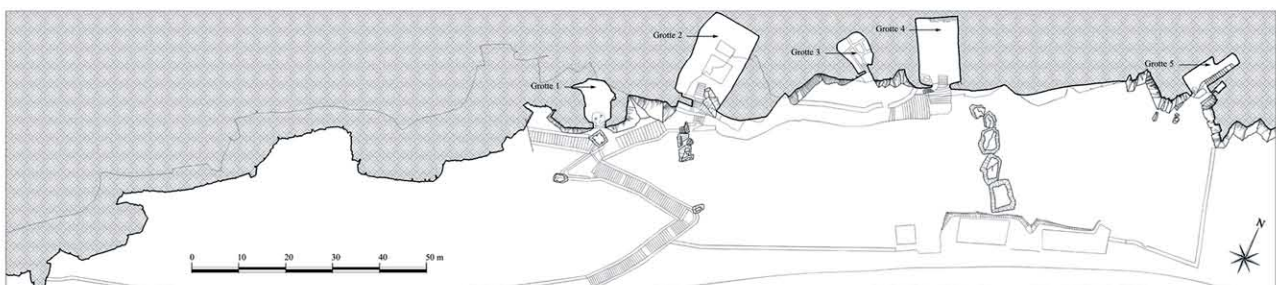
Mise en place de panneaux de signalisation routière

Cette première action, qui avait pour objectif de remédier au manque de signalisation routière guidant les visiteurs depuis Amman jusqu'au site, a été réalisée. Le trajet a été balisé par la mise en place d'un fléchage, en collaboration avec les services concernés.

Propositions de parcours pédestres et routiers

Une série de trois circuits, mêlant parcours pédestres et motorisés, permettra aux différents types de visiteurs d'appréhender le site comme un ensemble cohérent, en fonction de la durée qu'ils pourront consacrer à leur visite. Le temps des visites envisagées varie de 3 h 00 pour le parcours le plus long, à 1 h 15 pour le plus court. Dans les trois cheminement qui sont proposés, les différentes options d'aires de parking serviront de point de départ à la visite. Par ailleurs, et à plus long terme, l'accès au site pourrait devenir payant, ce qui impliquerait la mise en place d'un dispositif d'acquiescement d'un droit d'entrée. En outre, un accès limité pour les véhicules pourrait être envisagé, dans le cadre d'un projet de création d'un Parc Naturel. Les parcours seront jalonnés de bornes d'orientation répondant aux différentes prescriptions qui ont été présentées dans la proposition de septembre 2000.

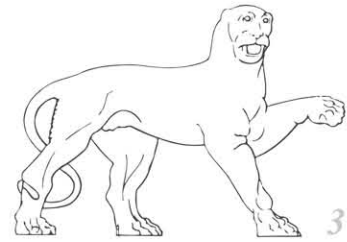
* L. BOREL, "Iraq Al-Amir - Proposition de mise en valeur du site", IFAPO, 2000, p. 5.



Plan du niveau inférieur des grottes. Relevé : L. Borel, P. Courbon. Recollement et mise au net : L. Borel.

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU SITE D'IRAQ AL-AMIR عراق الامير

LAURENT BOREL, ARCHITECTE À L'IFAPO DE 1998 À 2002



Vue des abords de la porte, depuis le Nord-Est. Cl. : L. Borel.

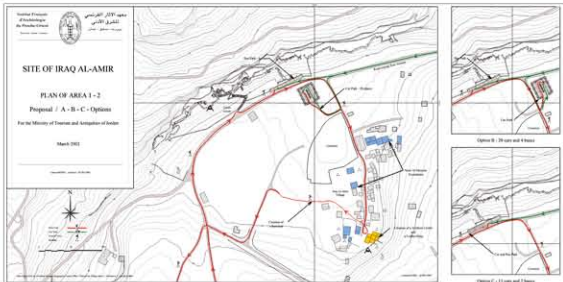
Aménagement des abords des grottes et développement du village

Les interventions proposées se situent dans les secteurs 1 et 2, tels qu'ils sont définis sur le plan "GENERAL MANAGEMENT PLAN - Proposal".

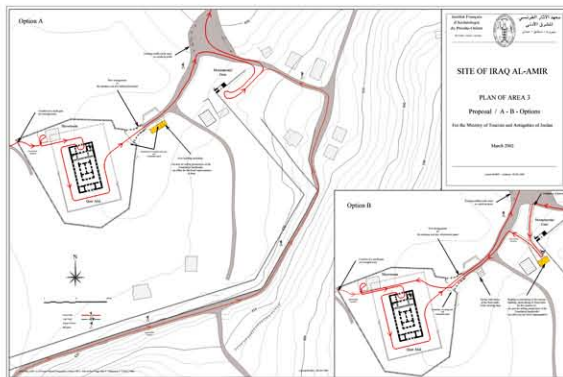
La création d'aires de stationnement pourra être réalisée selon l'une des différentes options proposées dans la documentation graphique "PLAN OF AREA 1 - 2 - Proposal / A - B - C - Options". Trois options différentes ont été envisagées afin d'éviter d'éventuels blocages liés à l'absence de maîtrise foncière sur les terrains concernés.

La restauration de la maison située la plus au sud du village, qui jouit d'un des plus beaux panoramas sur la vallée du wadi Seer, permettra la création d'un centre des visiteurs et d'un petit café. Cet aménagement, profitant de la terrasse naturelle qu'offre l'éperon du bout du village, permettra la vente des mets confectionnés dans le laboratoire culinaire de la Fondation, située à proximité.

La proposition d'aménagement des grottes qui avait été présentée à l'automne 2000 n'est plus réalisable dans le contexte actuel. La création d'une voie de circulation routière sur le sommet de la falaise a fragilisé les plafonds de ces cavités. De nombreux effondrements partiels ont déjà été constatés. Par mesure de sécurité, il semble plus prudent d'interdire l'accès à l'intérieur des grottes, tant qu'une expertise de leur état de conservation n'aura pas été réalisée. L'implantation d'un panneau explicatif extérieur pourra pallier l'absence de visite.



Vue du village, depuis le Nord. Cl. : L. Borel.



Aménagement des abords du palais

L'observation de la pratique du lieu a révélé que les habitants empruntaient le sentier d'accès au Qasr Al-Abd afin de rejoindre les hauteurs de la colline située à l'ouest du palais, en enjambant le mur d'enceinte de la parcelle. Ce cheminement piétonnier anarchique endommage les blocs d'architecture entressés à proximité du "Showroom", utilisés comme moyen de franchissement du mur. Afin de mettre fin à cette pratique, l'aménagement d'un portillon dans le mur de clôture, à l'ouest du Qasr Al-Abd, devra être effectué.

Le portail d'accès actuel au palais ainsi que le panneau d'information situé à proximité devront être remplacés. Le déplacement de ce portail, d'une quinzaine de mètres vers l'est, permettra d'offrir aux visiteurs un champ de vision élargi, augmentant l'effet de perspective et redonnant ainsi une échelle monumentale à la baris du Tobiadé Hyrcan.

Pour répondre à la nécessité d'améliorer l'esthétique de l'épicerie existante et de créer de nouveaux espaces (lieux de vente de produits artisanaux et bureau pour le représentant des Antiquités) deux solutions ont été envisagées. Elles sont présentées sur la planche graphique "PLAN OF AREA 3 - Proposal / A - B - Options". Ici aussi le choix de l'une ou l'autre des solutions ne pourra se faire qu'en fonction des opportunités foncières les plus réalistes.

L'option B présente un double avantage : elle devrait se révéler moins onéreuse tout en permettant de présenter la porte monumentale du domaine, sans qu'il soit nécessaire d'acquérir le terrain concerné. Cependant, si l'acquisition des terrains jouxtant la porte était possible, le projet de restauration et de mise en valeur tel qu'il avait été envisagé dans la proposition de juin 1998¹ prendrait alors tout son sens.

¹ J.-P. BRAUN et alii, "Iraq Al-Amir : The Site", IFAPO, 1998, p. 15.



Vue de la maison située au Sud du village. Cl. : L. Borel.



Vue des aires de stationnement potentielles. Cl. : L. Borel.



Vue de la maison située près de la porte monumentale. Cl. : L. Borel.



Vue de la porte monumentale. Cl. : L. Borel.

Définition d'un plan d'acquisition foncière et d'un secteur protégé

Pour mener à bien ce projet, des mesures d'acquisition foncière s'imposent. La liste non exhaustive, présentée ci-dessous, énumère par ordre de priorité les terrains et bâtiments retenus :

- La maison la plus au sud du village et ses abords ;
- Les terrains concernés par la création des aires de stationnement ;
- La maison jouxtant la porte monumentale et ses abords ;
- Le terrain sur lequel est située la porte monumentale ;
- Le terrain sur lequel est situé le bassin hellénistique ;
- Le terrain sur lequel est situé le "Square Building".



Vue du bassin hellénistique. Cl. : L. Borel.

Outre ces acquisitions, la classification du site d'Iraq Al-Amir et des rives du Wadi Seer comme Parc Naturel permettrait la mise en place d'outils juridiques de protection de ce patrimoine unique, à la fois bâti et paysager, afin d'en assurer la transmission aux générations futures.



Vue du "Square Building". Cl. : L. Borel.